PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 5 juin 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron; Siège #2 : Madame Manon Lacroix; Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon; Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;

Siège #5: Vacant;

Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Daniel Chamberland, représentant des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-06-221

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 5 juin 2018 Projet d'ordre du jour

- 1. Ouverture par un moment de silence;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Période de questions;
- 4. Lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2018;
- 5. Comptes à accepter Mai 2018;
- 6. Administration:
 - 1. Mot et suivi du maire;
 - 2. Limite de vitesse route 132 et route Pouliot;
 - 3. Secteur rues Roger et Lebrun;
 - 4. Rue Keable et rue Pierre-Brochu;
 - 5. Planification et contrôle :
 - a) Suivi du dossier;
 - b) Tâches aréna;
 - c) Planification travaux publics (juin à aout);
 - d) Contrôle GPS des véhicules;
 - 6. Berce spondyle Suivi;
 - 7. Coin rues St-Joseph et Marcheterre Installation d'un 4 stop;

- Demandes d'appui:
 - 1. Ambassadeurs de la Vallée;
 - 2. Hockey mineur de la Vallée;
 - 3. Club de patinage artistique Frimousse;
 - 4. Comité du ballon-balai;
 - 5. Corps de cadets de la marine royale canadienne;
 - 6. Fondation CMEC;
 - 7. FQM Demande de don de livre;
 - 8. Jardin communautaire Programme Nouveaux horizons;
 - 9. Luminaire de rue Coin route 132 et chemin Hallé;
 - 10. Bar La Grimace Appareil de loterie vidéo;
- 8. Invitations:
 - 1. Tournoi de golf Sébastien Caron;
 - 2. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia AGA;
 - 3. MRC de La Matapédia 5 @ 7 du développement;
 - 4. Écosite AGA;
 - 5. Cérémonie 100e Joseph Keable;
 - 6. FQM:
 - a) Congrès 2018;
 - b) Rendez-vous du président;
 - OBVMR AGA;
 - 8. Véloroute AGA;
- Urbanisme:
 - 1. Demande de dérogation mineure Monsieur Mario Bernier;
 - 2. Demande Éric Gaudreault;
- Taxe d'accise 2014-2018 :
 - 1. Paiement de facture;
- 11. Caserne de pompiers :
 - 1. Luminaire et entrée;
- 12. Mise aux normes de l'eau potable :
 - 1. Règlement 2017-06 Paiement de factures;
 - 2. Lot 1 Dénonciation de contrat;
 - 3. Demande de budget supplémentaire SNC-Lavalin;
 - 4. ADM-9 Déneigement;
 - 5. Rapport d'avancement;

 - 6. Lot 2 Surveillance bureau;
 7. Lot 1 Compte-rendu réunion #6;
 8. Lot 1 Désobstruction du puits P-1;
- 13. Prolongement des infrastructures route 132 Est:
 - 1. 76 route 132 Est Demande de branchement;
- Amélioration rang 3 et route Melucq :
 - 1. Règlement 2016-21 Paiement de factures;

 - Suivi des anomalies;
 Dossier Yves Bouillon et Rachel Lemieux;
- 15. Route du Lac-Malcolm;
 - 1. Programme d'aide à la voirie locale RIRL-2016-357;
- 16. Remplacement du système de réfrigération :
 - 1. Règlement 2017-07 Paiement de facture;
 - 2. Règlement 2018-03 modifiant le 2017-07 Approbation;
 - 3. Directives de chantier;
 - 4. Nourrice Suivi;
 - 5. Dénonciation de contrat;
 - 6. Réunion de chantier du 31 mai 2018:
- 17. Ressources humaines:
 - 1. Monsieur Jean-Marie Plourde Arrêt de travail et intérim;
 - 2. Embauche du coordonnateur des travaux publics 18 juin 2018;

- 3. Comité d'évaluation du directeur général Nomination;
- 18. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 - Programme d'aide à la voirie locale RIRL-2017-533A et RIRL-2017-533B;
- 19. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 - 1. Entente AIRRL-2017-345 Signée;
 - 2. Réunion chantier 7 juin 2018;
 - 3. Programme d'aide à la voirie locale AIRRL-2017-345;
- 20. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 - 1. Règlement 2018-05 Paiement de facture;
 - 2. Règlement 2018-05 Approbation;
 - 3. Programme de compensation des débits d'eau pluviale par le débranchement des gouttières domestiques;
 - 4. ADM-08 Relocalisation PP5;
- 21. Projet de résidence La Seigneurie :
 - 1. ;
- 22. Plan de mesures d'urgence Nomination des chefs de mission;
- 23. CDSES Préposée à l'entretien paysager Montant supplémentaire;
- 24. Règlements:
 - 1. Règlement 2018-06 modifiant l'horaire du bureau municipal Adoption;
 - 2. Règlement 2016-16 Paiement de facture
- 25. Bornes de recharge électrique;
- 26. Vente pour non-paiement de taxes;
- 27. Nouveaux programmes d'aide en provenance du ministère des Transports;
- 28. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Reddition de compte;
- 29. Groupement forestier Mitis-Neigette Approbation plan d'aménagement TPI;
- 30. Réfection de la toiture de la station de pompage PP4;
- 31. Vente de terrains Promesses d'achat;
- 32. Amélioration des parcs Programme PAPERS;
- 33. Dépôt de documents :
 - 1. Ambassadeurs Remerciements;
 - Demande d'un règlement de remboursement des quotes-parts Réponse MRC;
 - 3. Semaine québécoise des personnes handicapées;
 - 4. Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec);
 - 5. Loi sur les archives;
 - 6. MMQ:
 - a) Dossier Michel Gagné Ouverture;
 - b) Dossier Marie-Clara Villeneuve Fermeture;
 - 7. MRC Règlement sur les fosses septiques Report;
 - 8. MRC Déménagement;
 - 9. Statistiques concernant le tonnage de déchets, matières organiques et recyclage;
 - 10. Rapport annuel Maison des Jeunes;
- 34. Affaires nouvelles :
 - 1. Terre de remblais;
 - 2.

- 3. :
- 35. Période de questions;
- 36. Prochaine réunion 11 juin 2018;
- 37. Ajournement de la séance.

Période de questions :

- 1. Rue Roger : la solution de barrer l'accès entre les rues Roger et Lebrun provoque des problèmes. Cette solution a été apportée suite à une intervention de monsieur Robin Rioux, résident de la rue Roger où il n'y a pas d'asphalte sur la chaussée.
- 2. Qu'est-ce qui est fait pour que les gens ramassent leur terrain?

Résolution 2018-06-222

Procès-verbaux

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mai 2018 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2018-06-223

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de mai 2018 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 34 630.89 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ADMQ	336.88 \$
ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE	742.28 \$
BELL MÉDIA INC.	42.54 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	363.54 \$
AUTOMOBILES VILLENEUVE AMQUI INC.	589.62 \$
AUTOMATION D'AMOURS	156.26 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	25.30 \$
CAIN LAMARRE, AVOCATS	137.97 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	123.81 \$
CHUBB EDWARDS	753.60 \$
CLEROBEC INC.	3 752.96 \$
CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAYABEC	200.00 \$
LES CUISINES CD-SERVICE DE TRAITEUR	87.95 \$
DÉFI PREMIERS SECOURS	459.90 \$
DICOM EXPRESS	52.88 \$
ECO-L'EAU	273.06 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	20.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
WAJAX (GENERATRICE DRUMMOND)	611.38 \$

GESTION CONSEILS PMI	836.45 \$
GROUPE BOUFFARD 9247-0771	949.39 \$
ROY MARIE-ADÈLE	25.00 \$
KALEIDOS MULTIMEDIA	1 840.18 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	1 579.35 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	195.00 \$
MACHINERIE JNG THÉRIAULT INC.,	736.26 \$
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	4.89 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	268.05 \$
OUELLET JÉRÉMIE	1 110.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	537.65 \$
PELLETIER ANTOINE	169.04 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	37.37 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	937.98 \$
RÉAL HUOT INC.	386.64 \$
REGROUPEMENT U.R.L.S DU QUÉBEC	114.98 \$
RPF LTÉE	1 230.52 \$
SALON DES MOTS	400.00 \$
SANI-MANIC	3 088.70 \$
SÉCURITÉ BERGER	463.76 \$
POINT S	155.16 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	25.04 \$
SONIC	6 235.53 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHE BERGER INC.	83.77 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	4 236.83 \$
TOTAL	24 (20 00 0
TOTAL	<u>34 630.89 \$</u>

<u>Administration – Informations et suivi du maire :</u>

- 6.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, aborde les sujets suivants :
 - Invitation à lire notre journal local l'Écho Sayabécois;
 - Rencontre Gare Patrimoniale/Maison de la culture le jeudi 31 mai;
 - Biomasse, suivi avec Renaud Savard et plus;
 - Proposition d'une rencontre au sommet entre le conseil municipal, le CDSES et les dirigeants de la MRC;
 - Mandat confié pour l'ajout d'équipements de caméras, horodateurs et GPS machineries et voitures municipales;
 - Règlements concernant les nuisances et la malpropreté;
 - HLM: Les cours avant et arrière, que fait-on?;
 - Annonce des rencontres publiques du conseil sur le babillard Lions;
 - Permis municipaux de rénovation, construction, mutation, etc.;
 - Inauguration du parc éolien Nicolas-Riou à Ste-Françoise ce 5 juin;
 - Revendications MTQ: 1- route 132 Sayabec Amqui et route Ste-Paule;
 - Dimanche 10 juin à 10 :00, sous le thème de la paix, hommage au centième anniversaire de Joseph Keable notre héros.

Diminution de la limite de vitesse sur la route 132 à l'intérieur des limites du village

CONSIDÉRANT que la sécurité de nos citoyens est une priorité et que

l'accroissement de la vitesse augmente le risque de collision et la gravité des blessures qui en résultent;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse est de 50 km/heure dans les

autres villages de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que pour franchir une longueur de 1,7 km à

70 km/heure ça prend 87,43 secondes donc une minute 27 secondes et 43 centièmes et qu'à 50 km/heure ça prend 122,4 secondes, et 4 centièmes, soit 2 minutes et 2 secondes et 4 centièmes, donc une différence de

35 secondes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de réduire la limite de vitesse de 70 à 50 km entre les deux ilots (est et ouest) de la route 132 à Sayabec afin de favoriser la sécurité de tous.

Résolution 2018-06-225

Augmentation de la vitesse à 70 km/heure sur la route Pouliot

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à faire la modification du règlement afin de modifier la limite de vitesse de la route Pouliot pour la faire passer de 50 km à l'heure à 70 km à l'heure.

Résolution 2018-06-226

Rue Roger et rue Lebrun

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder au retrait des blocs de ciment visant à bloquer l'accès entre les rues Roger et Lebrun dès ce mercredi 6 juin 2018.

6.4. Les citoyens du secteur de la rue Pierre-Brochu ont remis à monsieur Bruno Côté, conseiller, la correspondance transmise au conseil municipal en 2012. Depuis ce temps, des interventions de pose de chlorure de magnésium et de nivelage de la chaussée gravelée ont été réalisées. De plus, le propriétaire de la terre agricole a été interpellé afin de limiter les dépôts de fumier et de foin sur la chaussée. Les citoyens demandent que d'autres interventions soient faites dès maintenant.

Pour la rue Keable, le cul-de-sac à l'est de la rue où se trouve l'accès à la piste de VTT et de motoneige et le terrain appartenant à monsieur Gilles Pouliot. En hiver, le propriétaire du Supermarché Berger pousse de la neige à cet endroit et les opérateurs de la municipalité poussent celle-ci sur le terrain de monsieur Gilles Pouliot, dès la saison hivernale 2018-2019, les employés ne pousseront plus de neige à cet endroit et monsieur Jean Berger ne sera plus autorisé à déposer sa neige au bout de la rue Keable. De plus, des discussions auront lieu avec monsieur Berger afin qu'il limite l'accès à l'entrée nord-est de son épicerie étant donné qu'il ne s'agit pas d'une rue.

- 6.5a. Messieurs Frédéric Caron et Jimmy Bouillon, conseillers, qui sont responsables du dossier de contrôle des accès au bâtiment présentent l'avancement de ce dernier.
- 6.5b. Dépôt de la liste de tâches à réaliser à l'aréna avant l'ouverture pour la saison prochaine préparée par madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs.
- 6.5c. Dépôt de la planification des travaux publics pour les mois de juin, juillet et aout 2018. Ce document a été préparé par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, avec la concertation des employés des travaux publics lors de la réunion de planification du mardi 29 mai 2018. De plus, les employés des travaux publics devront compléter un inventaire des tâches réalisées sur une base quotidienne, et ce, du 4 juin 2018 au 31 aout 2018.
- 6.5d. Messieurs Frédéric Caron et Jimmy Bouillon, conseillers, qui sont responsables du dossier de contrôle GPS des véhicules de la municipalité présentent l'avancement de ce dernier.
- 6.5e. Dépôt des rapports des membres du conseil suite à leurs diverses implications au sein de leurs comités respectifs lors du mois mai 2018.
- 6.6. Monsieur Robert-Luc Blaquière a entrepris le combat contre la berce spondyle sur les terrains municipaux et un article sera publié à ce sujet dans l'Échosayabecois. Mesdames Anne Poirier et Pascale Turcotte visiteront les entreprises afin de les sensibiliser à l'éradication de cette plante sur leur terrain. Les citoyens, qui sont responsables de l'éradication de la berce sur leur terrain privé, sont invités à être très prudents et à respecter les règles de sécurité.

Résolution 2018-06-227

Installation	d'un	<u>arrêt</u>
supplémentair	e	à
l'intersection	des	rues
Marcheterre e	et Saint-J	oseph

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l'installation d'un panneau arrêt supplémentaire à l'intersection des rues Marcheterre et Saint-Joseph afin de rendre l'arrêt obligatoire toutes directions pour cette intersection.

<u>Demande</u> <u>d'appui</u> <u>-</u> <u>Ambassadeurs de la Vallée</u>

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 2 325 \$ à l'organisation des Ambassadeurs de la Vallée afin de les appuyer dans leur saison 2017-2018. Cette aide financière remboursera une partie de la facture AMB #1-2017 d'Hockey Bas-St-Laurent au montant de 3 001.80 \$, taxes incluses.

Résolution 2018-06-229

<u>Demande d'appui – Hockey mineur de la Vallée</u>

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 4 303.25 \$ à l'organisation du hockey mineur de la Vallée afin de les appuyer dans leur saison 2017-2018. Cette aide financière remboursera une partie de la facture VAL-MEM_#2-2017 d'Hockey Bas-St-Laurent au montant de 8 226.77 \$, taxes incluses.

Résolution 2018-06-230

<u>Demande d'appui – CPA</u> <u>Frimousses</u>

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 2 337.75 \$ au Club de patinage artistique Frimousses de Sayabec afin de les appuyer dans leur saison 2017-2018. Cette aide financière remboursera une partie des factures listées au présent tableau :

No de facture	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
600142	Chocolat Le Meilleur au Monde Canada	1 715.89 \$
INV040546	Patinage Canada	1 321.27 \$
	<u>TOTAL</u>	<u>3 037.16 \$</u>

Résolution 2018-06-231

<u>Demande d'appui – Comité</u> <u>du Ballon-balai</u>

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 4 444.70 \$ au Comité du ballonbalai de Sayabec afin de les appuyer dans leur saison 2017-2018. Cette aide financière remboursera les factures listées au présent tableau :

No de facture	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
4013128	Épicerie Raymond Berger inc.	458.36\$
Permis boisson	Régie des alcools, des courses et des jeux	88.00\$
4015522	Épicerie Raymond Berger inc.	468.33 \$
686584	Luc Duguay	3 000 \$
3842805	Lettrage Bellavance	430.01 \$

ΤΩΤΔΙ	4 444.70 S
IVIAL	4 444.70 3

<u>Demande d'appui – Cadets de</u> la Marine

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un don de 50 \$ à l'organisation des Cadets de la Marine de Sayabec afin de les appuyer dans leur participation à différentes activités.

Résolution 2018-06-233

Demande d'appui – Fondation du CMEC

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de maintenir la position initiale de la municipalité et l'octroi d'un don annuel de 500 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 à la Fondation du CMEC.

Résolution 2018-06-234

<u>Demande d'appui – FQM –</u> Don de livres

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire don à la Fédération québécoise des municipalités d'un exemplaire des livres *Je vous raconte Sayabec* et *Si les familles sayabécoises m'étaient contées*, livres publiés à l'occasion du centenaire de la municipalité en 1994 et 1996.

Résolution 2018-06-235

<u>Demande d'appui – Projet</u> <u>Amélioration du jardin</u> <u>communautaire – Programme</u> <u>Nouveaux Horizons</u>

Proposé par Madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet *Amélioration du jardin communautaire* déposé par le Club des 50 ans et plus au programme Nouveaux Horizons. Une lettre d'appui sera transmise à l'organisme afin de compléter le dossier.

Résolution 2018-06-236

Luminaire coin chemin Hallé et Route 132

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de réitérer la réponse transmise par la résolution 2017-09-397 et d'autoriser l'installation d'un luminaire et d'une potence au coin du chemin Hallé et de

la route 132 Est selon les conditions établies dans la résolution 2015-06-210 ci-jointe. Cette installation est conditionnelle à l'acceptation de la Ferme R et M Hallé, propriétaire du chemin Hallé à qui la facture sera acheminée.

Résolution 2015-06-210

Luminaires de rue

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation d'un luminaire et d'une potence au montant de 721 \$, taxes nettes, sur les chemins d'Astous, Marcoux, Bérubé, Tremblay, Rouleau, Jean, Lévesque, Dumais, Poirier, Côté, Demers, St-Pierre, Turcotte, Hallé, Ouellet, Langlois ainsi que sur les chemins publics (Vaillancourt, Rang 12 et Route Smith).

Les couts de 1 150 \$ pour le poteau et la plantation de celui-ci, de même que le branchement par Hydro-Québec au montant de 160 \$ et le cout du câble triplex vendu à 3,95 \$ du mètre sont à la charge des propriétaires des Chemins.

Cet investissement sera fait sur une période de 3 ans à compter e l'année prochaine, soit pour 2016, 2017 et 2018.

7.10. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-06-237

<u>Invitation – Tournoi de golf</u> <u>Sébastien Caron</u>

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une commandite de 100 \$ incluant l'identification d'un trou de golf au nom de la municipalité ainsi qu'un laissez-passer pour le souper afin d'appuyer l'organisation de la 11^e édition du tournoi de golf Sébastien Caron qui se tiendra le vendredi 22 juin prochain au Club de Golf Revermont d'Amqui.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent l'inscription de messieurs Marcel Belzile, maire, Patrick Santerre et Bruno Côté, conseillers, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à cette activité. Le cout, comprenant le souper, le golf et la voiturette, est de 115 \$ par personne. Les participants débourseront 50 \$ chacun sur le cout de leur inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-06-238

<u>Invitation – Chambre de commerce MRC de La Matapédia – AGA</u>

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Patrick

Santerre, conseiller, à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia qui aura lieu le 19 juin prochain à compter de 19 h au CMEC d'Amqui. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-06-239

<u>Invitation – MRC de La</u> <u>Matapédia – 5 @ 7 du</u> développement

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Marcel Belzile, maire, et Bruno Côté, conseiller, au 5 @ 7 du développement organisé par la MRC de La Matapédia et qui aura lieu le jeudi 14 juin prochain au centre multifonctionnel de Lac-au-Saumon. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-06-240

<u>Invitation – Écosite de La</u> <u>Matapédia – AGA</u>

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Marcel Belzile, maire, et Bruno Côté, conseiller, à l'assemblée générale annuelle de l'Écosite de La Matapédia et qui aura lieu le mardi 12 juin prochain à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Causapscal. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-06-241

<u>Invitation – Cérémonie 100e</u> Joseph Keable

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de deux (2) repas pour deux représentants de la municipalité, soit messieurs Marcel Belzile, maire, et Jimmy Bouillon, conseiller, qui participeront à la cérémonie organisée en l'honneur du 100^e anniversaire du décès du caporal Joseph Keable.

8.6a. Afin de terminer la validation de certains éléments, ce point est reporté à une séance ultérieure.

<u>Invitation – FQM – Rendezvous du président</u>

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, au Rendez-vous du président de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à l'Hôtel Rimouski le mardi 19 juin prochain de 16 h à 19 h 30. Il n'y a pas de cout relié à cette invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-06-243

Invitation – OBVMR – AGA

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche qui aura lieu le jeudi 14 juin prochain à compter de 17 h 30 au Centre de foresterie de Causapscal. Le tarif pour cette activité est de 10 \$, incluant repas, dessert et breuvage.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

8.8 Un courriel nous informe que l'assemblée générale annuelle de la Véloroute Desjardins de La Matapédia aura lieu le mardi 12 juin prochain à compter de 19 h 30 à l'hôtel de ville de Causapscal.

Résolution 2018-06-244

<u>Dérogation mineure – Monsieur Mario Bernier</u>

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure la demande de dérogation mineure DRL180028 faite par monsieur Mario Bernier pour sa propriété au 14 rue Roger à Sayabec.

La demande est la suivante :

 Le propriétaire désire déroger de la hauteur maximale et de la marge de recul avant prescrites par le règlement 2005-04, art. 7.4.3. En effet, la hauteur du garage projeté serait de ±5.79m et la distance projetée du bâtiment concernant l'emprise de la rue Lebrun est de ±6.1 m.

Raison de la demande :

La hauteur prévue du garage projeté dépasserait de 0.79m celle prescrite dans le règlement. Le propriétaire désire utiliser le toit de ce garage pour y effectuer du rangement (toit de type « habitable »). Étant donné la

configuration du terrain actuel, le propriétaire désire déroger de la marge de recul de ± 1 m pour éviter de travailler du terrain et de se rajouter des couts additionnels.

Résolution 2018-06-245

<u>Urbanisme – Demande</u> monsieur Éric Gaudreault

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de modification de numéro civique faite par monsieur Éric Gaudreault. De cette manière, la nouvelle résidence construite sur le boulevard Joubert Ouest portera le numéro civique 74 alors que l'ancienne maison présente sur ce terrain portera le numéro civique 76.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent l'extension de délai pour la démolition de l'ancienne résidence. Les travaux de démolition de cette dernière devront être complétés avant le mois de juin 2020. D'ici ce temps, monsieur Gaudreault devra acquitter les taxes foncières et les taxes de service se rattachant à cette propriété.

Résolution 2018-06-246

<u>Taxe d'accise 2014-2018 –</u> <u>Paiement de facture</u>

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 60569840 de Tetra Tech QI inc. au cout total de 226.73 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 207.03 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 19.70 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-06-247

Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 609 548.88 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1.

Règlement 2017-06 - Mise aux normes								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LOT #1:								

	1					Ì		
Englobe Corp.	900257929	9 580.00 \$	955.61 \$	479.00 \$	477.81 \$	10 057.80 \$	11 014.61 \$	08-mai-18
								Honoraires et dépenses
SNC-Lavalin	1362387	25 870.00 \$	2 580.54 \$	1 293.50 \$	1 290.27 \$	27 160.27 \$	29 744.04 \$	07-mai-18
								Surveillance
Action Progex inc.	Décompte #9	489 242.90 \$	48 801.97 \$	24 462.15 \$	24 400.99 \$	513 643.88 \$	562 507.02 \$	31-mai-18
								Décompte #9
TOTAL		524 692.90 \$	52 338.12 \$	26 234.65 \$	26 169.07 \$	550 861.95 \$	603 265.67 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 550 861.95 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 52 403.72 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

La séance est suspendue quelques minutes puisque madame Manon Lacroix, conseillère, doit s'absenter. La réunion reprend à son retour à 21 h 39.

- 12.2. Dépôt de la dénonciation de contrat d'H2O Enviro inc. pour un contrat obtenu dans le cadre des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers Lot 1.
- 12.3. Ce point est encore à l'étude et est reporté à une séance ultérieure. Une séance de travail s'est tenue à ce sujet le mercredi 30 mai dernier en présence de monsieur Pierre L'Heureux, ingénieur chez SNC-Lavalin, madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC, monsieur Dave Dupuis, ingénieur au ministère des Transports, madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Marcel Belzile, maire.
- 12.4. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 12.5. Dépôt du rapport d'avancement des travaux préparé par Intact Assurance en date de 3 mai 2018.

Résolution 2018-06-248

Mise aux normes de l'eau potable – Lot 2 – Surveillance (bureau) – Budget supplémentaire Tetra Tech QI inc.

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un budget additionnel de 1 925 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Tetra Tech QI inc. afin de leur permettre de compléter les activités de surveillance « bureau » pour le projet de mise aux normes de l'eau potable – Lot 2. Cette dépense sera payée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018.

- 12.7. Dépôt du compte-rendu de la réunion de chantier #6 tenue le 10 mai 2018 concernant les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers.
- 12.8. Les travaux de réhabilitation du puits P-1 débuteront le 6 juin 2018.
- 13.1. Nous sommes dans l'attente de l'estimation des couts pour la demande de branchement de la propriété sise au 76, route 132 Est.
- 14.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.
- 14.2. Une rencontre est prévue le jeudi 7 juin prochain avec les professionnels de la MRC de La Matapédia au sujet des anomalies sur la route Melucq et le rang 3. De plus, des interventions ont été effectuées par les employés du secteur des travaux publics entre les propriétés de messieurs Castonguay et Santerre sur le 3^e rang.
- 14.3. Dépôt de la conclusion de l'expert en sinistre qui nie toute responsabilité de la municipalité dans les dommages réclamés par monsieur Yves Bouillon et madame Rachel Lemieux suite au dégât d'eau survenu en janvier dernier.

Route du Lac Malcolm – Programme d'aide à la voirie locale – RIRL-2016-357

ATTENDU que la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU que la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Sayabec s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de Sayabec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller,

et résolu et adopté unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution 2018-06-250

Remplacement du système de réfrigération – Règlement 2017-07 – Paiement de facture

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 2030 de l'entreprise Duotech Construction inc. au cout total de 70 323.12 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 61 163.84 \$ représentant le sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 9 159.28 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

- 16.2. Dépôt d'une correspondance du MAMOT qui confirme l'approbation du règlement 2018-03 modifiant le règlement 2017-07 pour un emprunt additionnel de 185 914 \$.
- 16.3. Dépôt des directives de chantier ME-01 (plomberie et général) et ME-04 (ventilation) émises par Stantec concernant le projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier
- 16.4. Une visite de l'ingénieur en structure de la firme Stantec permet de confirmer que la nourrice existante peut être conservée.
- 16.5. Dépôt des dénonciations de contrat de l'entreprise Décartecq inc. pour le projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.
- 17.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les citoyens que monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, est présentement en arrêt maladie pour une durée de 15 semaines. L'intérim est assuré par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, avec l'aide de monsieur Daniel Chamberland, chef d'équipe aux travaux publics. Monsieur Belzile rappelle que monsieur Plourde a annoncé publiquement son départ à la retraite le 31 décembre 2018 lors de la réunion ordinaire du 12 mars dernier.

Ressources humaines Embauche - Coordonnateur des travaux publics

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser, suite à la recommandation du comité de sélection formé de monsieur Marcel Belzile, maire, monsieur Alain Paquet et madame Marie-Pier Paradis, consultants en ressources humaines, madame Manon Lacroix, conseillère, et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, l'embauche de monsieur Hichem Khemiri au poste de coordonnateur des travaux publics. Monsieur Khemiri entrera en poste à compter du 18 juin 2018.

Résolution 2018-06-252

Ressource	s humaines	
Comité	d'évaluation	du
directeur	général	
Nominatio	<u>ons</u>	

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Marcel Belzile, maire, et Jimmy Bouillon, conseiller, ainsi que madame Manon Lacroix, conseillère, afin qu'ils forment le comité responsable de l'évaluation du directeur général de la municipalité.

Résolution 2018-06-253

Réfection Deuxième rang et <u>route Pouliot - Programme</u> d'aide à la voirie locale -RIRL-2017-533A

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU

que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU

que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de Sayabec choisit d'établir la source de

calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu et adopté unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution 2018-06-254

Réfection Deuxième rang et route Pouliot – Programme d'aide à la voirie locale – RIRL-2017-533B

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU

que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU

que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu et adopté unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

^{19.1.} Dépôt de l'entente AIRRL-207-345 signée entre la municipalité de Sayabec et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec concernant les travaux de réfection du 2^e rang vers St-Cléophas.

19.2. La réunion de démarrage pour les travaux de réfection du 2^e rang vers Saint-Cléophas aura lieu le 7 juin prochain à 10 h au bureau municipal.

Résolution 2018-06-255

Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas – Programme d'aide à la voirie locale – AIRRL-2017-345

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU

que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU

que la municipalité de Sayabec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu et adopté unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- 20.1. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 20.2. Dépôt de la lettre du MAMOT confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-05 pour un montant de 219 500 \$.

Résolution 2018-06-256

Programme de compensation des débits d'eau pluviale par le débranchement des gouttières domestiques

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sayabec désire assurer son développement futur;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sayabec a autorisé le déplacement de la station de pompage numéro 5, dans le cadre de son projet de mise aux normes de l'eau potable afin de permettre un développement résidentiel ayant un potentiel, dans la phase 1, de 12 terrains;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sayabec doit respecter la position du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout s'appliquant aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées desservis par une station d'épuration, y compris les stations de type de dégrilleur;

CONSIDÉRANT

que depuis le 1^{er} avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires, selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sayabec s'engage à respecter la position ministérielle dès juin 2018 en mettant en place une campagne de débranchement des gouttières du réseau sanitaire, en affectant son personnel dont madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, en réalisant de la sensibilisation, des visites d'inspection, un échéancier serré, des visites afin de constater les travaux réalisés et un bilan final;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sayabec lors de la campagne de sensibilisation informera la population qu'il est strictement interdit de brancher les gouttières au drain de fondation et de brancher le drain de fondation aux égouts lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT

que la campagne de débranchement des gouttières vise essentiellement à éliminer le débit supplémentaire anticipé pour le développement domiciliaire par rapport à l'autorisation émise le 24 juillet 2017, soit de 0,6 l/s pour la phase 1, et que tout gain supplémentaire encouru devra être considéré par le MDDELCC pour permettre le développement futur de la Municipalité suite à des demandes ultérieures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- S'engager à respecter les exigences sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux, en l'occurrence par la mise en œuvre d'une campagne de débranchement de gouttières sur son territoire urbain, et qu'elle adoptera un règlement municipal pour maximiser le succès de l'opération;
- Transmettre la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Développement résidentiel – ADM-8 rev.01 – Relocalisation de PP5

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'avis de modification ADM-8 rev. 01 acceptant du même coup les surplus engendrés par la relocalisation du poste de pompage PP5 et l'amorce des développements résidentiels projetés.

22. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-06-258

<u>Préposée à l'entretien</u> <u>paysager – Montant</u> supplémentaire

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant supplémentaire de 4 500 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec afin de bonifier le salaire versé à la madame Marie-Claude Poirier, préposée à l'entretien paysager.

- 24.1. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 24.2. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 25. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 26. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 27. Dépôt de la documentation concernant les nouveaux programmes d'aide financière en provenance du ministère des Transports.

Résolution 2018-06-259

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU

que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 5 600 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU

que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- 29. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 30. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 31. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
- 32. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Dépôt de documents.

- 33.1. Dépôt d'une correspondance de la part des Ambassadeurs de la Vallée qui remercie la municipalité pour leur don pour la participation des jeunes à la Coupe Dodge.
- 33.2. Dépôt de la réponse négative de la MRC de La Matapédia concernant la demande d'adoption d'un règlement pour le remboursement des quotes-parts dans ce cas de contestation d'évaluation.
- 33.3. Du matériel promotionnel nous a été transmis concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2018.
- 33.4. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant sur le cout net de la collecte sélective de matières recyclables pour la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC).
- 33.5. Dépôt d'un courriel reçu concernant l'application de la Loi sur les archives et de la politique de gestion des documents inactifs des organismes publics.
- 33.6a. Dépôt de la correspondance de la MMQ concernant l'ouverture de dossier de réclamations pour monsieur Michel Gagné;
- 33.6b. Dépôt de la correspondance de la MMQ concernant la fermeture de dossier de réclamations pour madame Marie-Clara Villeneuve;
- 33.7. Une correspondance de la MRC de La Matapédia nous informe du report des démarches pour l'adoption d'un règlement sur la vidange des fosses septiques suite au sondage mené auprès des municipalités.
- 33.8. La MRC de La Matapédia nous a informés, par voie de communiquer, que le déménagement de son centre administratif s'est effectué du 30 mai au 3 juin dernier.
- 33.9. Dépôt du tableau des statistiques concernant le tonnage de déchets, matières organiques et recyclage pour la période du 1^{er} octobre 2016

au 31 aout 2017.

33.10. Dépôt du rapport annuel de la Maison des Jeunes de Sayabec présenté lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 mai dernier.

Affaires nouvelles:

34.1. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, demande à ce que la terre de remblais en provenance des travaux de la route 132, du rang 2 et de la route Pouliot soit récupérée en priorité pour les besoins de la municipalité.

Période de questions :

- 1. Écosite : Est-ce qu'il serait possible de rétablir la possibilité de faire l'achat de produits à Sayabec?
- 2. Clôture au terrain de balle à la hauteur des jeux pour enfants, on va analyser pour trouver une solution.
- 3. Est-ce qu'il a été prévu d'installer des aménagements paysagers le long de la route 132 lors du 125^e de la municipalité?
- 4. Règlement pour l'insalubrité des terrains.
- 5. Vérifier la possibilité d'installer des panneaux d'arrêt supplémentaires pour transformer l'intersection des rues Boulay et Lacroix en arrêt toute direction.

Résolution 2018-06-260

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 30 et qu'elle soit ajournée au lundi 11 juin 2018 à compter de 19 h 30.

Marcel Belzile, maire Francis Ouellet, directeur général et secrétairetrésorier